



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 49

Séance du 10 octobre 2022

Le dix octobre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 4 octobre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, CHAUVIN Maxime, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	MAHIER Aurélie, de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	ROSSIGNOL Didier, suppléant
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Sandrine, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	de FARCY de PONTFARCY Christine, LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	BARBE Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), BASLÉ Jérôme (Fontaine Couverte), CHADELAUD Gaëtan (La Roë), LIVENAIS Robert (Renazé), PELLUAU Philippe (Renazé), BEUCHER Clément (St poix), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges), JULIOT Thierry (La Rouaudière),

Étaient absents : RAGARU Edit (Craon), HAMARD Benoît (Craon), GARBE Pascale (MERAL),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BREHIN, Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON, Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

Secrétaire de Séance : Élu M. DE GUEBRIANT Bertrand, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-10/130 – ÉCONOMIE

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉNOVATION DU COMMERCE DE SIMPLÉ :
LANCEMENT DE LA CONSULTATION – DÉLÉGATION POUR ARRÊTER LE PLAN DE
FINANCEMENT, SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS PRÉVISIONNELS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 10 octobre 2022

OBJET 2022-10/130 – ÉCONOMIE

Marché de travaux pour la rénovation du commerce de Simplé : lancement de la consultation – Délégation pour arrêter le plan de financement, subventions et fonds de concours prévisionnels

M. Daniel GENDRY, Vice-Président en charge de l'Économie-Emploi-Agriculture-THD, rappelle que le gérant du commerce-Restaurant *Le Cheval Blanc* à Simplé a sollicité la CCPC pour la rénovation et l'extension du commerce, car son activité nécessite l'agrandissement et une mise en accessibilité du commerce actuel.

Ce projet a été validé lors du vote du DOB 2022 et programmé au BP 2022.

La commission du 15 juin 2022 a validé un plan de financement prévisionnel de 264 221€ HT. L'intervention de la commune a été fixée à 105 934 € environ. Pour la mise en œuvre de ce projet, il convient de prendre une délibération pour le lancement du Marché de Travaux constitué de 10 lots.

**Considérant la proposition de la Commission Économie-Emploi en date du 15 juin 2022,
Après avis favorable du Bureau du 03 octobre 2022,**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de procéder au lancement de la consultation pour sélectionner les entreprises chargées de la réalisation des travaux relatifs à la rénovation, l'extension et la mise en accessibilité du commerce Le Cheval Blanc à Simplé,
- ⇒ **SOLLICITE** un fonds de concours prévisionnel de 105 934 € auprès de la commune de Simplé dont les modalités de versement seront précisées par convention,
- ⇒ **DONNE DÉLÉGATION** au Président pour arrêter le plan de financement et l'actualiser au besoin.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-Président à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces afférentes aux présentes décisions.

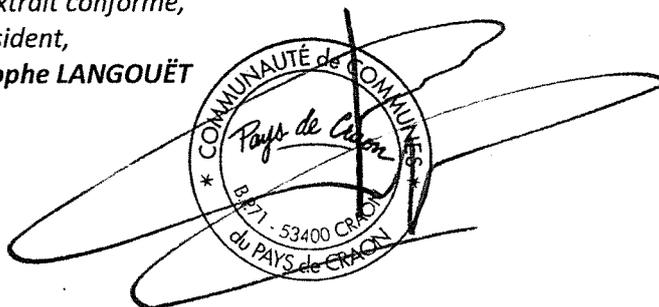
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 19 octobre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221010-DELIB202210130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2022

Affichage : 21/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

